



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Régionale de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 11 août 2021

Fermeture de la RD7 jusqu'au 1^{er} septembre inclus en raison de travaux modifiant les conditions de circulation à l'approche du giratoire de la RN12- RD7 sur la commune de Saint Fraimbault de Prières du lundi 16 août au mercredi 1^{er} septembre 2021

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire, assure la maîtrise d'ouvrage du projet de la déviation de Moulay Mayenne sur la RN162. Cette opération, d'un montant de 22M€, est inscrite au contrat de plan Etat-Région 2015-2020. Elle est cofinancée par l'État (80%), la Région Pays de la Loire (5%), le Département de La Mayenne (10%) et la Communauté de communes de Mayenne Communauté (5%). Les travaux ont débuté en janvier 2019 pour une durée de 3 ans et demi.

La déviation permet de libérer les communes de Moulay et Mayenne du trafic de transit. Elle a pour but :

- d'améliorer la qualité de vie des riverains dans la traversée des communes de Moulay et Mayenne, en particulier sur le plan de la sécurité et du bruit,
- de fluidifier la circulation pour optimiser les temps de parcours,
- d'améliorer la sécurité des usagers.

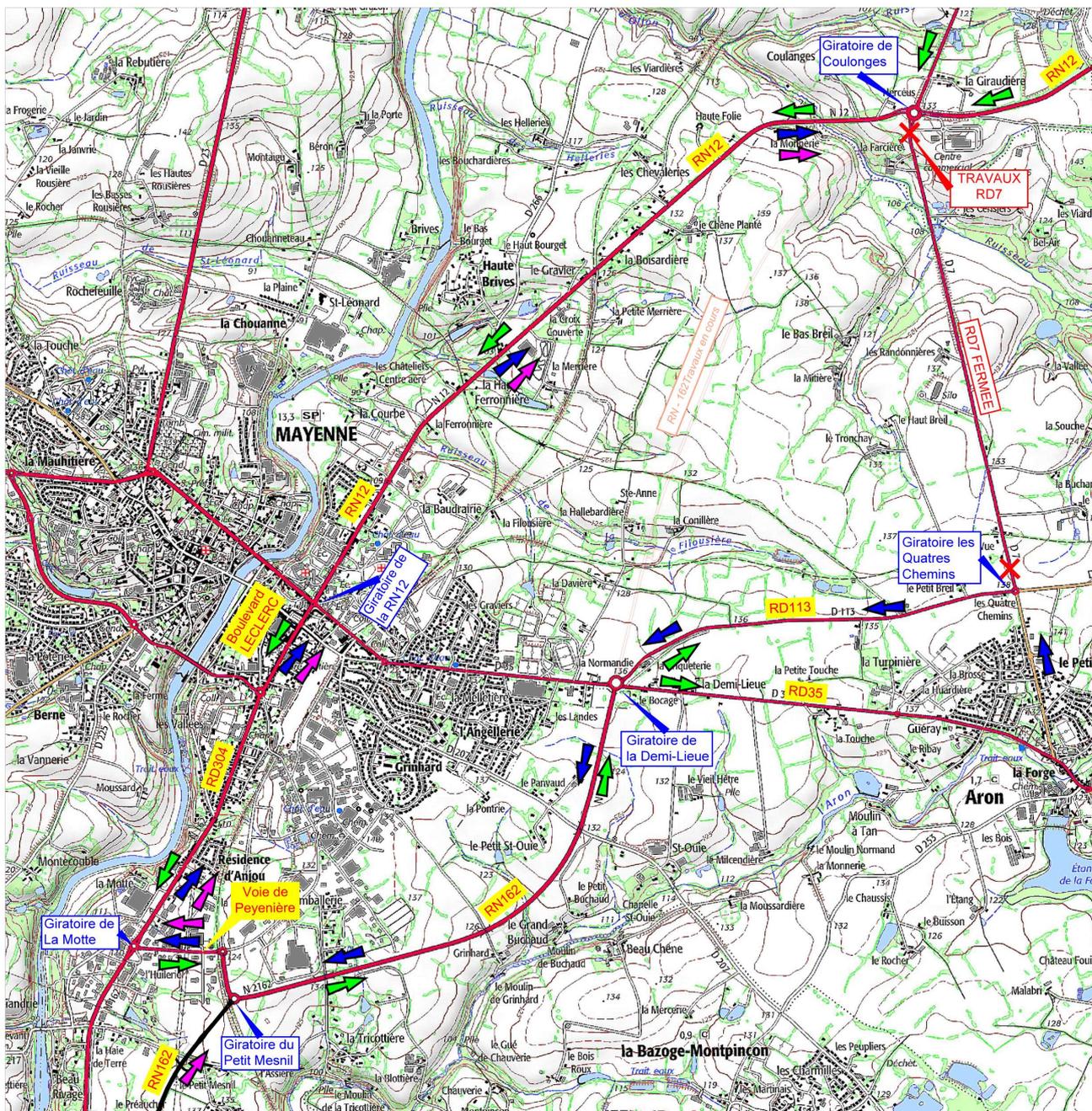
Le dévoiement de la RD7 sur le giratoire de Coulonges à l'intersection de la RN12 et de la RD7 à Saint Fraimbault de Prières est prévu dans le cadre des travaux d'aménagement de la déviation.

Les travaux de raccordement de la nouvelle RD7 entraîneront une fermeture de celle-ci du lundi 16 août au mercredi 1^{er} septembre 2021 inclus.

Un itinéraire de déviation est mis en place :

1. Les usagers venant d'Aron seront redirigés, au giratoire des 4 Chemins, sur la RD113 en direction de Mayenne jusqu'au giratoire de la Demi-Lieue (RD113-RN162) où ils emprunteront la RN162 en direction de Laval. Au giratoire du Petit Mesnil, ils prendront la direction « Mayenne centre » via la voie de la Peyennière puis la RD304. Arrivés au giratoire de la RN12, ils suivront la direction « Alençon » jusqu'au giratoire de Coulonges.
2. Les usagers venant d'Alençon, ou Lassay-les-Châteaux, seront redirigés, au giratoire de Coulonges, sur la RN12 en direction de Mayenne. Ils suivront ensuite la direction de « Montsûrs » sur les boulevards Lucien de Montigny et Leclerc, puis la RD304. Au giratoire de la Motte, ils suivront la direction « Aron » via la voie de la Peyennière puis la RN162. Au giratoire de la Demi-Lieue, ils pourront se diriger vers Aron via la RD113 ou RD35.
3. Les usagers venant de Laval seront redirigés, au giratoire du Petit Mesnil, vers la direction « Mayenne centre » via la voie de la Peyennière puis la RD304. Arrivés au giratoire de la RN12, ils suivront la direction « Alençon » jusqu'au giratoire de Coulonges.

Une signalisation adaptée sera mise en place pour orienter les usagers.



Pendant ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande demi-rue en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Préfecture des Pays de la Loire Service régional de la communication interministérielle

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr

6 quai Ceineray - BP 33515
44035 Nantes
02 40 41 20 91 / 92